

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 23 janvier 2019 à 18h19 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Avant l'ouverture de la séance extraordinaire, dûment convoquée par le maire, durant cette séance plénière (séance tenante), le maire demande si tous les membres sont d'accord d'ouvrir une séance extraordinaire à même cette séance plénière, après avoir été informé du sujet à traiter et étant donné l'urgence d'agir. Tous les membres se prononcent en faveur, renoncent expressément à l'avis de convocation écrite. Le maire déclare être en accord également, et ce, même si ce dernier avait au préalable convoqué cette séance extraordinaire.

En acceptant la séance extraordinaire et les sujets traités, le conseil se conforme à la loi, et plus précisément en vertu des articles 152 et 157 du Code municipal.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de tous ses conseillers, qu'il y a quorum et la possibilité d'ouvrir officiellement la séance extraordinaire à 18h19 avec ce seul point à traiter.

2019-01-12

### **Opposition – Loi sur l'immatriculation des armes à feu**

**ATTENDU QUE** l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

**ATTENDU QUE** l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**ATTENDU QUE** le SIAF tend à cibler les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant déjà les permis fédéraux requis, laissant complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

**ATTENDU QU'EN** date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

**ATTENDU QUE** le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

**ATTENDU QUE** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être investies dans des programmes en santé, en éducation et en prévention ce qui aurait un impact direct sur la sécurité;

**ATTENDU QUE** la vitalité et les retombées économiques, de notre village en saison de chasse, seront assurément diminuées avec l'entrée en vigueur des obligations du registre;

**ATTENDU QUE** la Vallée-de-la-Gatineau en entier bénéficie de retombées économiques importantes directement liées à la chasse et aux tireurs sportifs;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec Madame Geneviève Guilbault, notre député, Monsieur Robert Bussière, le ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Mathieu Lacombe, à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et à toutes ses municipalités.

Adoptée.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Julie Jetté

#### **Fermeture et levée de l'assemblée**

Le point étant terminé, la période de questions terminée, le président d'assemblée déclare la séance fermée officiellement à 18h20.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Julie Jetté  
Directrice générale

#### **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire